

**GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE ET SA COMPOSITION**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le 20 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	20 (dont 4 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Jacky BRILLOUET), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Philippe BODET, Danielle BALLANGER, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Serge MOUEIX), Chrystèle BOURGEAIS (a donné pouvoir à Serge AUGER), Chantal DARNEL, Christelle GRASSO, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Olivier DENECHAUD, Steve GABET (excusé), Emmanuel JOBIN, Thierry PILLAUD (excusé), Valérie RIVÉ (excusée).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le :	
Convocation envoyée le : 13 novembre 2025		N° : 017-200043479-20251120-2025-11-04-DE	
		Date de publication sur le site Internet :	

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE ET SA COMPOSITION

Vu la délibération n°2016-09-03 du 20 septembre 2016 par la Communauté de Communes Aunis Sud qui a validé une modification de ses statuts pour prendre la compétence « accueil des gens du voyage » au 1er janvier 2017

Vu la délibération n°2016-12-18 du 20 décembre 2016 de la Communauté de Communes Aunis Sud qui a confié au CIAS l'exploitation de cette aire d'accueil

Vu la délibération n°2025-09-02 du 04 septembre 2025 du CIAS qui a acté la gestion de l'aire d'accueil KER KETENE en régie interne à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur Jean GORIOUX, Président, explique que pour la collectivité, l'enjeu est important. Il s'agira en effet de mettre en place une organisation interne qui soit adaptée et qui réponde aux besoins du site et des occupants, en coordination étroite avec le Centre Technique Communautaire.

Monsieur Jean GORIOUX, Président propose donc aux membres du Conseil d'Administration, la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) pour suivre et évaluer la mise en place et la gestion de cette aire d'accueil et arrêter les décisions stratégiques du projet.

La composition de ce COPIL pourrait être la suivante :

- Monsieur Jean GORIOUX, Président du CIAS,
- Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président
- Monsieur Philippe BODET, Vice-Président Délégué du CIAS,
- Madame Pascale GRIS, membre du Conseil d'Administration, représentant la commune de Surgères,
- Madame Christelle BOURGEAIS, membre du Conseil d'Administration, représentant le CAC
- La directrice du CIAS.

Pourront être invités à ce COPIL, le Responsable des Services Techniques de la Communauté de Communes Aunis Sud, le Responsable du service « finances » de la Communauté de Communes Aunis Sud, un technicien du CIAS et un technicien du CAC.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, demande à l'assemblée si un administrateur supplémentaire souhaite intégrer le COPIL.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la création d'un Comité de Pilotage dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil KER KETENE
- Approuve la composition suivante :
 - Monsieur Jean GORIOUX, Président du CIAS,
 - Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président du CIAS
 - Monsieur Philippe BODET, Vice-Président Délégué du CIAS,
 - Madame Pascale GRIS, membre du Conseil d'Administration, représentant la commune de Surgères,
 - Madame Christelle BOURGEAIS, membre du Conseil d'Administration, représentant le CAC
 - La Directrice du CIAS.

AR Prefecture

017-200043479-20251120-2025_11_04-DE
Reçu le 25/11/2025

- Autorise Monsieur le Président ou le vice-Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 20 novembre 2025

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20251120-2025_11_04-DE
Reçu le 25/11/2025